

APPROVISIONNEMENT ET RAVITAILLEMENT

I. — PRODUITS ALIMENTAIRES

a) Ressources d'importation (arrivages du 20 mars au 20 avril 1950) :	
Sucre	5.150 T.
Fromage	70 T.
Beurre	70 T.
Lait condensé sucré.....	27.000 caisses
Confiserie	500.000 frs
Harengs fumés	500 caisses
Biscuiterie	2.000.000 frs
Bananes	50 T.
b) Prévisions d'arrivages :	
Sucre	3.000 T.
Fromage	1.280 T.
Beurre	125 T.
Lait condensé sucré.....	48.000 caisses
Harengs fumés	2.000 caisses (100 pièces)
Confiserie	500.000 frs
Biscuiterie	2.000.000 frs
Graines de courges.....	50 T.
Légumes et fruits secs.....	225.000.000 frs

c) **Ressources locales** :

Huile de bouche : Sur une production de l'ordre de 85/90.000 T., 40.000 T. ont été exportées au 31 mars, dont 22.500 T. sur la zone franc, le reste sur l'Etranger.

II. — PRODUITS INDUSTRIELS

a) **Approvisionnement** (importations du 20 mars au 20 avril 1950) :

ARTICLES	Quantités reçues	OBSERVATIONS
Métaux ferreux.....	2.167 T.	Secteur libre.

b) **Métaux ferreux.** — Etat récapitulatif des stocks détenus par les négociants importateurs de Tunisie

SITUATION AU 1^{er} AVRIL 1950

ARTICLES	TONNAGES
Ronds à béton.....	1.596 T.
Poutrelles	1.072 T.
Profilés	711 T.
Tôles ondulées galvanisées.....	90 T.
Tôles planes galvanisées.....	94 T.
Tôles noires (toutes épaisseurs).....	633 T.
Fers marchands	1.160 T.
TOTAL.....	5.356 T.

III. — TEXTILES

(Importations réalisées durant le mois de mars 1950)

DESIGNATION DE L'ARTICLE	ENTREES DU MOIS en Kgs
— Cotonnades :	
— Toile à matelas.....	7.483
— Calicot suaire.....	580
— Tissus pour ou vêtements de travail.....	3.451
— Draps, serviettes, fouthas.....	16.591
— Croisé, drill, cretonne, tous tissus coton..	356.269
— Toile pur fil, métis, coton.....	10.348
— Tissu pour ou chemises.....	12.283
— Textiles lourds, toile à bâche, à espadrille.	21.233
— Tissu d'ameublement.....	3.549
— Laines :	
— Tissu pour habillement.....	47.283
— Laine à tricoter.....	1.792
— Laine mèche.....	10.060
— Bonneterie :	
— Gilets, slips, chaussettes, etc.....	50.415
— Layette.....	428
— Fil à coudre.....	9.294
— Pêche :	
— Fil à monter, à ramender.....	1.361
— Filets de pêche.....	14.893
— Filés :	
— Coton.....	29.164
— Rayonne.....	12.308
— Fibranne.....	2.094
— Laine.....	1.236
— Soie.....	990
— Rayonne :	
— Tissus satin, imprimé, crêpe, etc.....	58.952
— Doublure.....	2.876
— Divers :	
— Chiffons, friperie, sacs, couvertures.....	293.772
TOTAL.....	968.705

5. - LEGISLATION

GRAND CONSEIL DE LA TUNISIE

— Décret du 28 avril 1950 (J. O. T. du 28 avril 1950). Porte prorogation de la session ordinaire du Grand Conseil de la Tunisie.

SUPPRESSION DU CONTROLE REGIONAL DE GABES

— Arrêté du Résident Général de France à Tunis du 3 avril 1950 (J.O.T. du 4 avril 1950). Porte suppression du contrôle régional à la région de Gabès.

COMMANDEMENT DE LA SUBDIVISION DE GABES

— Nomination du Commandant de la Subdivision de Gabès et des territoires du Sud Tunisien (J. O. T. du 4 avril 1950).

OFFICE TUNISIEN DE STANDARDISATION

— Désignation de membres du conseil d'administration de l'Office Tunisien du Tourisme (J. O. T. du 7 avril 1950).

OFFICE TUNISIEN DU TOURISME

— Désignation de membres du conseil d'administration de l'Office Tunisien du Tourisme (J. O. T. du 7 avril 1950).

— Désignation des membres de la commission de l'hôtellerie de l'Office Tunisien du Tourisme pour l'année 1950 (J. O. T. du 21 avril 1950).

DROITS DE DOUANE

— Application en Tunisie des arrêtés du Ministre des Finances et des Affaires Economiques des 27 février, 9 et 17 mars 1950 (J. O. T. du 4 avril 1950). Porte modification et rétablissement des droits de douane applicables à certaines marchandises soumises au régime dit d'union douanière.

PRIX DES PRODUITS MONOPOLISES

— Arrêté du Directeur des Finances du 6 avril 1950 (J. O. T. du 7 avril 1950) relatif à la nomenclature des produits monopolisés.

OPERATIONS DE CHANGE

— Arrêté du Directeur des Finances du 8 avril 1950 (J. O. T. du 28 avril 1950) relatif aux opérations de change.

VINAIGRES

— Arrêté du Ministre du Commerce et de l'Artisanat du 23 mars 1950 (J. O. T. du 4 avril 1950). Régleme le commerce des vinaigres en matière de répression des fraudes.

MARCHE OLEICOLE

— Décret du 20 avril 1950 (J. O. T. du 21 avril 1950). Modifie le décret du 2 décembre 1949 relatif à la défense du marché oléicole pour la campagne 1949-1950.

RECHERCHES DE PETROLE

— Rectificatifs au J. O. T. n° 20, du 10 mars 1950 : Société de Recherches et d'Exploitation des Pétroles en Tunisie (S. E. R. E. P. T.), Compagnie des Pétroles de Tunisie (C. P. D. T.), Société Nord-Africaine de Pétroles (S. N. A. P.).

ECOLES D'AGRICULTURE

— Décret du 1^{er} avril 1950 (J. O. T. du 4 avril 1950) relatif à la direction de l'Ecole Coloniale d'Agriculture.

— Décret du 1^{er} avril 1950 (J. O. T. du 4 avril 1950) relatif à la direction de l'école d'agriculture « Sidi Naceur » de Smindja.

— Nominations des directeurs de l'Ecole Coloniale d'Agriculture de Tunis et de l'école d'agriculture « Sidi Naceur » de Smindja (J. O. T. du 4 avril 1950).

— Arrêté du Ministre de l'Agriculture du 14 mars 1950 (J. O. T. du 4 avril 1950) relatif au concours d'admission à l'Ecole Coloniale d'Agriculture de Tunis.

DIPLOME DE FIN D'ETUDES SECONDAIRES DU COLLEGE SADIKI

— Arrêté du Directeur de l'Instruction Publique du 31 mars 1950 (J.O.T. du 4 avril 1950). Fixe les épreuves du diplôme de fin d'études secondaires du Collège Sadiki.

MEDECINS DE TUNISIE

— Tableau de l'ordre des médecins de Tunisie (année 1950) (J. O. T. du 7 avril 1950).

MEDECINS DE LA SANTE PUBLIQUE

— Arrêté du Ministre de la Santé Publique du 15 avril 1950 (J. O. T. du 25 avril 1950). Complète l'arrêté du 27 novembre 1941 portant statut des médecins de la Santé Publique.

HYGIENE ET SECURITE A L'EMPLOI DES FEMMES ET DES ENFANTS

— Décret du 6 avril 1950 (J. O. T. du 11 avril 1950) relatif à l'hygiène et à la sécurité et à l'emploi des femmes et des enfants dans les établissements du commerce et de l'industrie et des professions libérales.

— Rectificatif au J. O. T. n° 29 du 11 avril 1950 (décret du 6 avril 1950, relatif à l'hygiène et à la sécurité et à l'emploi des femmes et des enfants dans les établissements du commerce, de l'industrie et professions libérales). (J. O. T. du 28 avril 1950).

BUDGET DE L'OFFICE TUNISIEN DES LOGEMENTS MARITIMES

— Décret du 20 avril 1950 (J. O. T. du 25 avril 1950). Arrête en recettes et en dépenses le budget de l'Office Tunisien des Logements Maritimes pour l'exercice 1949-1950.

COLIS POSTAUX

Arrêté du Directeur de l'Office Tunisien des Postes, Télégraphes et Téléphones du 22 avril 1950 (J. O. T. du 25 avril 1950). Modifie l'arrêté du 18 novembre 1949, relatif à la tarification des colis postaux.

— Arrêté du Directeur de l'Office Tunisien des Postes, Télégraphes et Téléphones du 22 avril 1950 (J. O. T. du 28 avril 1950) relatif aux surtaxes applicables aux colis postaux acheminés par voie aérienne.

CARTE AGRUMICOLE DE LA TUNISIE

